



AGENDA

ANNUAIRE

REVUE DE PRESSE

FABRIQUE DE L'UIMM

La newsletter de l'UIMM Côte-d'Or - 22/06/2023

Masterclass pour dirigeant et ses équipes managériales

Vous souhaitez **faire le point sur vos pratiques**, vous venez d'**accéder à de nouvelles fonctions de direction** ou vous désirez **approfondir vos compétences** ?

Défi 2 Conseil construit ses programmes pour être au plus près de vos enjeux et ceux de votre entreprise. En inter ou en intra sur mesure, venez vivre l'apprentissage de nouvelles compétences par l'expérimentation.

Ainsi, **placé en position d'acteur de votre formation**, vous validerez à chaque étape vos apprentissages par la mise en œuvre terrain.

MASTERCLASS
Se former autrement au leadership
et au management des hommes

développez votre leadership pour
mieux manager vos équipes



dotez-vous des outils pour
motiver, déléguer, fidéliser et embarquer vos salariés



» Plus d'infos

NOS ACTUALITÉS

Collecte de la taxe d'apprentissage sur la plateforme SOLTEA



Pour faire suite à nos différentes informations concernant **les modalités de collecte de la Taxe d'Apprentissage et l'ouverture de la plateforme SOLTEA**, nous souhaitons attirer votre attention sur la **nécessité d'activer la « Déclaration SOLTEA employeur » sur le site net-entreprises.fr**.

Lors de la création de votre compte employeur sur la plateforme SOLTEA, une fenêtre type « erreur » s'ouvrira pour vous signaler **un problème d'habilitation**, en vous invitant à vous rendre sur le site net-entreprises.fr. A partir de cette étape, **nous vous invitons à suivre la procédure « Soltea mode opératoire »** en vous référant à la page 4 du PDF :

- pour mettre en place cette habilitation « SOLTEA - Employeurs » **vous devez être administrateur du compte Net Entreprises**
- **un délai de 24h est nécessaire avant que votre habilitation soit prise en compte**, pensez donc à anticiper la date de fin de collecte

» **Soltéa mode opératoire**

“ Nos prochaines dates de formation ”

Défi 2 Conseil vous propose 3 formations avant l'été :

6 juillet - Parcours RH : Gérer la paie

6 juillet - Décrire et classer les emplois dans la métallurgie

20 - 26 juillet - Représentants du personnel au CSE ou à la CSSCT - formation premier mandat

Vous souhaitez participer à l'une de ces dates ? Contactez nous !



» **Contactez-nous**

“ Optimisez vos coûts de production avec Défi 2 Conseil ”



L'évolution technologique, la concurrence forte, l'augmentation du prix des matières premières poussent nos industries à **faire évoluer leur organisation production et améliorer leur efficacité.**

Nous vous accompagnons dans cette démarche, afin d'optimiser la compétitivité, en identifiant les écarts entre la situation actuelle et une situation visée. Nous mobilisons ainsi les ressources nécessaires pour **apporter des préconisations adaptées à votre entreprise.**

Cet accompagnement se déroule en 3 temps : un entretien et observation terrain, diagnostic des flux avec les équipes terrain et restitution collaborative avec la direction.

» **Plus d'infos**

“ Business industries 2023 ”

Le salon Business Industries Dijon se tiendra les **29 et 30 novembre 2023**. L'objectif de cet événement est d'apporter **de nouvelles opportunités d'affaires** en favorisant les rencontres entre acheteurs et sous-traitants industriels et en apportant **des solutions innovantes aux problématiques actuelles des industriels**.

Votre adhésion à l'UIMM Côte-d'Or vous permet d'obtenir **une remise sur la réservation de votre stand sur le Salon**.

Si vous souhaitez y participez, n'hésitez pas à nous contacter

Business Industries

Un Salon industriel &
Des Rendez-vous d'affaires organisés

DIJON

» **Plus d'infos**

“ Démarche RSE : + engagés + performants ”

La démarche RSE de l'UIMM, c'est une approche pragmatique à 360° de l'organisation alliant performance économique et enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Déjà 154 entreprises au national nous ont fait confiance !

Vous souhaitez engager votre entreprise dans **une démarche RSE pour identifier vos points forts, points de vigilance et les premières pistes d'actions** à prévoir, nous vous accompagnons en 3 phases :

- **un diagnostic de vos axes d'influence**
- **la définition de vos objectifs**
- **la mise en œuvre d'actions pour atteindre vos objectifs**



» **Plus d'infos**

Twitter



Suivez-nous !

LinkedIn



Facebook



UIMM 21

Maison des Entreprises - 6, allée André
Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex
Tél : 03 80 77 85 11 - Fax 03 80 77 85 01
Contact:
uimm21@maisondesentreprises.com
<https://www.uimm21.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : uimm21@maisondesentreprises.com
© UIMM 21

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à UIMM 21, Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex ou à uimm21@maisondesentreprises.com